



Avis négatif du CSE sur les déménagements des sites I2S de Toulouse

À la suite du rapport de l'expert concernant les déménagements prévus sur les sites I2S de Toulouse les élus Avenir constatent que des salariés vont subir une dégradation de leurs conditions de travail concernant les points suivants :

Gestion du Flex Office/télétravail point négatif pour les salariés. Outil réservation ROOMZ compliqué .Postes de travail exigus/environnement dégradé/peu de rangement , Risque élevé de nuisances sonores , Salles de réunion/espaces collaboratifs insuffisants , Espaces restauration sur sites limités , Parking auto/2roues insuffisants Sites occupés pendant les travaux. Les économies réalisées par la direction suite à son optimisation à marche forcée des coûts immobiliers ne doivent pas entraîner une dégradation des conditions de travail des salariés. Le syndicat Avenir alerte la direction sur le fait que ces déménagements peuvent engendrer des risques pour la santé des salariés **notamment des risques psychosociaux (RPS)**.

Au vu de cette expertise et des inquiétudes des salariés, le constat pour le syndicat Avenir est sans appel.

Le syndicat AVENIR demande à la direction de revoir son projet avant tout déménagement en tenant compte des points relevés par l'expertise.

Journée Internationale des Femmes le 8 mars.

Les élu(e)s AVENIR souhaitent une bonne fête à toutes les femmes. Il est important de rappeler que cette journée internationale met en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes qui augmentent particulièrement depuis des années.



Outil Concur de déclaration et de paiement des NDF

Les élus Avenir ont relevé plusieurs dysfonctionnements concernant le traitement des NDF par l'outil Concur concernant entre autres:

Le délai entre la soumission et la validation des NDF

Le délai entre la validation et le paiement des NDF

L'information en cas de différence entre la NDF déclarée et la NDF payée

Les élus Avenir ont demandé à la direction de corriger ces dysfonctionnements qui occasionnent des retards de remboursement préjudiciables financièrement pour les salariés.

Vivinter: piratage des données de santé

Les élus Avenir ont demandé à la direction des explications précises sur l'incident de sécurité sur les données de santé Vivinter notamment concernant le piratage des numéros de sécurité sociale et des noms des salariés. Quels sont les impacts dans les données personnelles des salariés et les recours pour que les salariés puissent être protégés en cas de préjudice ? Les explications de la direction nous renvoyant à la note explicative de Vivinter sont insuffisantes au regard des risques et des préjudices graves que peuvent subir les salariés .

Les élus Avenir ne peuvent pas se satisfaire de ces informations, la direction et Vivinter doivent répondre précisément aux inquiétudes légitimes des salariés sur ce sujet.

Honte à Traid-Union !

De façon détournée, les membres du CSE ont appris stupéfaits lors de la dernière réunion que le secrétaire Traid Union avait envoyé, sans accord ou mandat du CSE, un courrier d'entretien préalable en vue d'un licenciement à une assistante administrative du CSE. Cette décision du secrétaire s'est faite sans même informer les membres du CSE pour débattre du sujet. Les élus Avenir ont réagi en demandant à la direction une réunion extraordinaire pour suspendre cette procédure, avoir des explications et prendre en compte les risques afin d'appliquer la prévention nécessaire. De même, ce secrétaire a décidé seul et sans avis et décision du CSE de l'augmentation d'une seule salariée du CSE contrairement aux règles.

Pour rappel la dernière augmentation a été accordée par décision du CSE après délibération et vote conformément aux règles.

Les élus Avenir ne peuvent admettre l'abus de confiance ou les abus au sein du CSE. Les élus AVENIR seront toujours présents et actifs pour défendre les droits des salariés du CSE et les intérêts des salariés de SOPRA STERIA I2S.

